

certificat de capacité de catégorie PC

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport maritime et fluvial**

Membres d'équipage des bateaux de navigation intérieure

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **23/07/1991**

Mots clés : **conduite de bateaux de marchandises**,
transport fluvial, **permis de conduire**,
membres d'équipage de pont de bateau

Identification

Identifiant : **1885**

Version du : **22/03/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Code des transports : articles R. 4231-12 Arrêté du 19 décembre 2003 relatif à l'équipage et à la conduite des bateaux de navigation intérieure

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Conduite d'un bateau d'un bateau de marchandises d'une longueur inférieure à vingt mètres.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Savoir conduire un bateau de marchandises d'une longueur inférieure à vingt mètres et être l'autorité à bord du bateau (conducteur)

Modalités générales

Le certificat de capacité s'obtient après un examen théorique (QCM) et pratique (conduite d'un bateau) auprès de l'autorité compétente (centres instructeurs de la sécurité fluviale : DRIEA IF, DDTM 44, DDT 31, DDT 69, DDT 67, DDTM 59).

Le demandeur doit avoir 18 ans.

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

Tous publics

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir 18 ans

Présenter un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Compétences évaluées

L'examen comporte les mêmes épreuves (théorique et pratique) que l'examen pour l'obtention du certificat de capacité pour la conduite des bateaux de commerce du « groupe B ».

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

Certificateur(s)

- MEEM

Centre(s) de passage/certification

- DRIEA IF, DDTM 44, DDT 31, DDT 69, DDT 67, DDTM 59

La validité est Temporaire

Jusqu'a 65 ans, ensuite prorogation annuelle sur présentation d'un certificat médical attestant l'aptitude physique et psychique

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
carte sécurisée

Plus d'informations

Statistiques

Entre 50 et 100 certificats délivrés par an.

Autres sources d'information

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-certificats-de-capacite-pour,13429.html>